

## **C. H. S. du 20/10/2009**

A changement de Président, changement de procédures. Ce CHS est parti sur les chapeaux de roues, sans ouverture de séance ni désignation de secrétaires de séance ( ils ont été désignés suite à un rappel des règles par la secrétaire du CHS ) et surtout sans approbation du procès verbal du CHS précédent ( 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour ).

### **I ) Approbation du PV du CHS du 26/06/2009**

Non abordé

### **II ) Bilan des opérations programmées en 2009**

De nombreuses opérations ont été engagées et ont été mandatées à ce jour. Nous regrettons qu'encore une fois le reliquat des crédits (équivalent à 5%) n'a pas été accordé par le ministère. Alors que le CHS avait acté l'achat de cloisons phoniques et d'un capot d'imprimante pour le centre des Finances Publiques de Gourdon, il nous a été annoncé par le DSF que les agents n'étaient plus désireux de ces aménagements.

Il reste donc la somme de 6516 € à répartir avant la fin de l'année.

Cette somme sera utilisée de la manière qui suit :

Dépose et pose de brasseurs d'air pour le centre des finances publiques de Figeac (1375€), VMC au centre des finances de Luzech (718€), formation habilitation électrique ( 880€), achat de lampadaires de bureau ( permettant de reproduire un éclairage naturel et apportant un meilleur confort ) et d'escabeaux à concurrence du solde restant.

### **III) Plan départemental de continuité des services en cas de survenance d'une pandémie grippale.**

Le Président nous rappelle les mesures de précaution mises en place dans nos services en cas de survenance de pandémie grippale (cf le site de chaque administration). Il nous a été confirmé l'achat de lotion hydro-alcoolique pour les agents travaillant en caisse ou en accueil. Le médecin de prévention souhaiterait que cette mise à disposition soit immédiate.

### **IV ) Présentation du diaporama sur les TMS par le médecin de prévention :**

Le médecin nous a présenté un diaporama sur les troubles musculo- squelettiques. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte dans l'apparition de ces troubles : répétitivité des tâches, position de travail, contraintes physiques et psychiques subies par l'agent de la part de sa hiérarchie et (ou )de son entourage. Les TMS représentent une part importante des maladies professionnelles ( majoritairement localisées sur les membres supérieurs ). Le traitement de ces troubles pouvant être lourd il est nécessaire de les prendre en compte dès

l'apparition des premiers symptômes ( douleurs, fourmillements, perte de la sensibilité au niveau des doigts : gêne accentuée la nuit...)

Soyez vigilants !!! n'hésitez pas à consulter si nécessaire .

## **V ) Etudes des dossiers techniques amiante.**

Préalablement au CHS, les délégués du personnel ont reçu un CD-ROM retranscrivant toutes les études menées sur les bâtiments domaniaux de France. Ces dossiers techniques permettent de bien appréhender les risques lors d'éventuelles interventions. Pour permettre de conserver leur efficacité dans la durée il doivent être impérativement consultés préalablement à tous travaux et mis à jour à l'issue de ces derniers.

## **VI ) Examen des cahiers hygiène et sécurité :**

L'examen des cahiers de chaque administration n'appelle aucune intervention urgente , si ce n'est le problème de l'éclairage du parking du 120 Rue des Carmes qui relève de la compétence du syndic.

## **VII ) Questions diverses**

Compte tenu du rafraîchissement des températures ces derniers jours, nous avons évoqué l'inconfort thermique ressenti par les agents travaillant dans le nouvel accueil situé Rue Victor Hugo. Inconfort du à : l'amplitude et la fréquence d'ouverture de la porte automatique, l'inefficacité du rideau d'air chaud placé trop haut, de manière excentrée et d'une largeur inférieure à celle de la porte. A notre avis contrairement à ce qui a été avancé par l'administration, la mise en route du chauffage ne suffira pas à résoudre ce problème. Nous avons soumis l'idée de création d'un sas... à suivre !!!

Un débat s'est engagé sur l'aberration d'avoir un portail central (donnant sur un large accès handicapés ) qui reste fermé en permanence et où l'interphone permettant de demander l'ouverture de celui ci par les personnes à mobilité réduite n'est pas clairement indiqué. Nous avons demandé la mise en place d'une meilleure signalétique. L'administration en collaboration avec l'IHS, étudie les possibilités d'ouverture à la circulation piétonne ;

Concernant la dangerosité des barres au sol ( entre la TP et l'accueil commun ), l'administration nous a annoncé ( à trois reprises ) que ce problème serai résolu prochainement, des balustrades ayant été commandées.

La séance n'ayant pas été ouverte ( cf 1<sup>er</sup> paragraphe) , elle n'a pas non plus été clôturée !!!